

L'HUMANITE ROUGE

PARTI COMMUNISTE MARXISTE LENINISTE

La Pologne, le socialisme et nous

Depuis 1970, nous nous sommes toujours situés résolument aux côtés des travailleurs polonais face à ceux qui leur faisaient tirer dessus. Depuis des années, nous disons et répétons qu'un régime comme celui de la Pologne n'est pas le socialisme (tel que nous l'entendons en tout cas), celui-ci étant basé sur le pouvoir des travailleurs. Ce « socialisme effectivement réalisé », comme disent les dirigeants soviétiques, est l'antithèse du socialisme que nous voulons. Notre condamnation du coup de force et notre soutien à « Solidarité » (c'est-à-dire l'instrument que s'est donnée la classe ouvrière polonaise pour la défense de ses intérêts bafoués) sont dans la logique de nos prises de positions antérieures. Nous récusons ce socialisme-là.

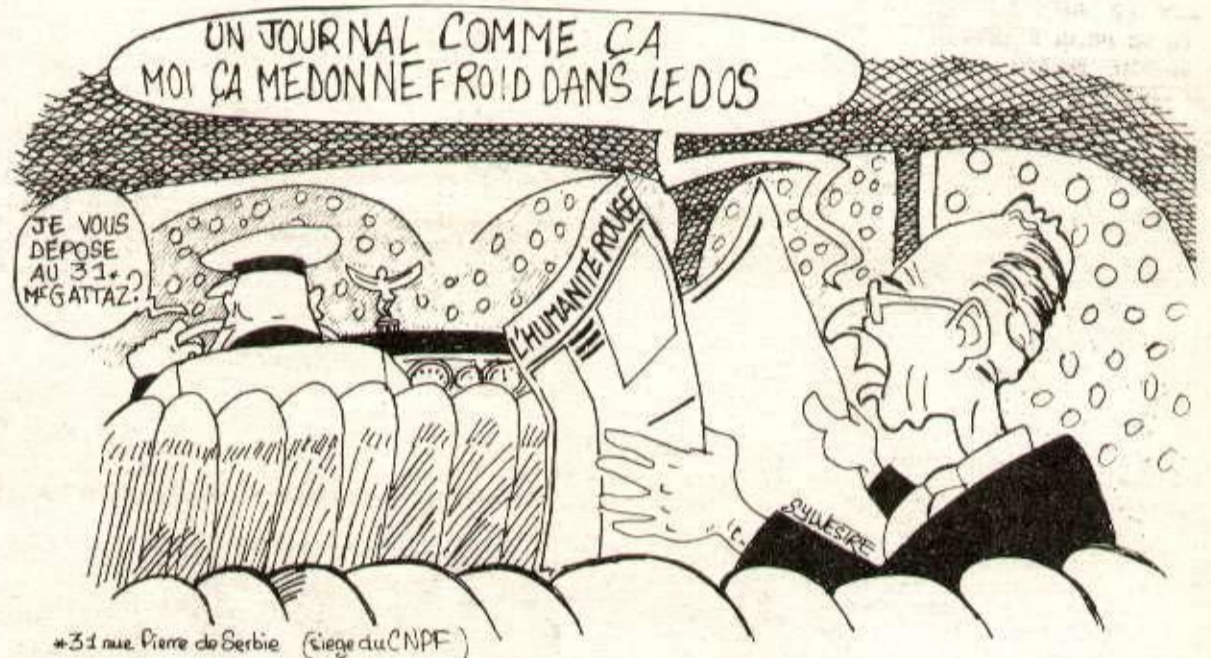
Néanmoins, nous ne réagissons pas en disant que puisqu'il s'agit d'un « faux socialisme » ce n'est donc pas notre affaire. Bien au contraire, comme tous ceux qui luttent sincèrement pour le socialisme en se référant au communisme, nous nous sentons très concernés et interpellés par les événements polonais.

D'une part, le crime commis contre le peuple polonais l'a été au nom d'une soi-disant défense du socialisme. D'autre part, nous avons à réfléchir profondément à toutes les circonstances, conceptions et pratiques qui ont débouché sur ce putsch, c'est-à-dire ce qui a conduit un pouvoir se proclamant « pouvoir de la classe ouvrière » à se maintenir par la violence contre la classe ouvrière et tout un peuple ; à y réfléchir pour définir un socialisme qui rompe profondément avec une telle perversion.

Ensuite, comment ne pas voir que les différentes réactions des partis communistes et proclamés tels dans le monde, allant de l'approbation chaleureuse et l'acceptation jusqu'à la condamnation la plus ferme, ont reflété des points de vue divergents, voire antagoniques, quant à la conception du socialisme.

Enfin, qui ne voit pas qu'à travers toutes les expériences d'édification du socialisme ou proclamées telles, se trouvent posées les questions qui étaient au cœur de la situation polonaise ? Le socialisme que nous voulons doit se concevoir en rupture avec tout ce qui a conduit au putsch, les conceptions et pratiques qui, en profondeur et sur une longue période, en ont préparé l'inéluctabilité.

Pierre BURNAND



POURQUOI LE PCF REFUSE DE CONDAMNER LE COUP DE JARUZELSKI

Après une rencontre au cours de laquelle les dirigeants socialistes et ceux du PCF s'accordaient pour saluer le bilan positif du gouvernement tout en enregistrant le constat « de leurs différences et divergences » à propos de la Pologne, on pouvait penser que conformément au vœu exprimé par le président de la République, l'unité de la majorité prévalait sur les désaccords ouverts par le coup de force de Jaruzelski. « C'est bien pour nous l'essentiel » commentait Georges Marchais.

Mais, dès le lundi, la divergence polonaise s'étale à nouveau dans toute son ampleur. En effet, l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* publie une interview du numéro deux du Parti socialiste, Jean Poperen, dans laquelle celui-ci présente son analyse des motifs qui conduisent le PCF à soutenir Jaruzelski. La réaction ne se fait pas attendre, elle vient de Fiterman lui-même qui fait part à la presse de sa « stupeur », se déclarant « indigné et blessé » par les propos de Poperen.

Entre autre chose, le dirigeant socialiste déclare au *Nouvel Observateur* : « On est amené à se demander si la seule justification d'une telle politique (celle du PCF - NDLR) ne serait pas finalement l'idée que d'une façon ou d'une autre, une série de glissements finiront par donner à l'URSS une position de plus en plus prépondérante en Europe et que celle-ci finira par basculer ». Et Poperen poursuit : « C'est là une grande question. Elle ne peut plus ne pas être posée ».

En effet, la contradiction est flagrante entre l'attachement sans cesse réaffirmé du PCF pour les libertés — et dont il n'y a pas lieu de douter — et le soutien à une junte dont la principale mission est de les fouler aux pieds.

L'explication invoquant un pro-soviétisme congénital au

PCF est un peu courte pour qui-conque s'interroge avec un autre souci que celui d'agiter les vieilles casseroles anticommunistes ; du genre : communiste égal goulag, ou communisme : incompatible avec liberté, etc...

En fait, c'est précisément pour le mouvement ouvrier et communiste, pour tous ceux qui luttent pour le socialisme, que la question de l'URSS est posée. Alors ?

Alors. Il faut bien constater que la volonté de ne pas rompre avec l'URSS est une constante de la politique du PCF singulièrement réactivée depuis 1977. Position concentrée dans la formule du XXIII^e Congrès : « Il serait suicidaire de rompre ».

Trois éléments d'explication convergent pour rendre compte des motivations du PCF :

1) **L'identité du PCF face au PS.** Une des réflexions dominantes du PCF depuis 1977 concerne le bilan à tirer de la période du programme commun. Cette réflexion critique relancée par les mauvais résultats électoraux du PCF en 81, demeure largement présente dans la préparation du XXIV^e Congrès. Toute la difficulté pour le PCF tient dans la proximité de ses analyses avec celles du PS, concernant le passage « graduel » au socialisme. Cette proximité conjuguée à l'alliance politique avec les socialistes, a largement estompé les différences entre les deux partis. Phénomène dont le PS a tiré tout le bénéfice. La prise de conscience de cette évolution coïncide, de la part du PCF, avec le coup d'arrêt donné à une prise de distance à l'égard de l'URSS qui s'était manifesté avant et autour du XXII^e Congrès (Poignée de main historique Juquin-Pliouch, mise en évidence des affinités euro-communistes unissant le PCF aux partis italien et espagnol). La réaffirmation d'une solidarité voyante avec l'URSS apparaît

comme une des orientations clés qui fonde l'identité du PCF vis-à-vis du PS (1).

2) **Le refus d'une analyse critique de l'URSS.** L'amorce d'un débat sur l'URSS, au sein du PCF, aux conséquences sans doute déstabilisatrices, s'est trouvée rapidement verrouillée par la thèse du « bilan globalement positif » des pays socialistes. Thèse qui autorise, ici ou là, les critiques les plus dures (le parti tchèque en est régulièrement l'objet et le POUP polonais

Suite page 4

(1) Le problème d'identité ne se pose pas que pour le PCF, témoin ce militant du PCI, responsable des commissions d'usines de Turin. Suite aux prises de position de son parti condamnant le coup d'Etat polonais, il faisait état de « la crainte (exprimée par certains militants) que les critiques contre les sociétés de l'Est s'élargissent jusqu'à atteindre l'idée même du socialisme et que en abandonnant Moscou, l'on tombe inévitablement dans les bras de la social-démocratie. »

METEO CNPF

« La visite de M. Gattaz à l'Élysée concrétise un « réchauffement » titrait un honorable quotidien du soir daté du 9 janvier. Or, le même jour, le gel et la neige s'étendaient sur le pays. Un non moins honorable quotidien du matin en concluait : « La lutte des glaces en France ». Ah ! météo, météo...

Aux dernières nouvelles : si un réchauffement a pu être constaté du côté de l'Élysée, par contre un froid glacial s'est abattu sur la Seine-Maritime : 950 licenciements sont annoncés chez Eclair-Prestit.

PRUD'HOMMES : CANDIDATURES LIBRES ?

Un projet de loi adopté mercredi 6 janvier par le gouvernement va modifier les conseils de prud'hommes tels que les avait définis la réforme de janvier 79. Un renouvellement général des conseils aura lieu avant la fin de l'année. Sur un point très important, la continuité l'a emporté. Comme lors des élections de décembre 79, les candidatures dites « libres » seront recevables, alors qu'à cette même époque la CSL (ex-CFT), malgré son alliance avec les autonomes, avait été désavouée par les travailleurs, ne recueillant que 6% des voix. Dans le projet initialement soumis par le gouvernement au Conseil d'Etat, les organisations syndicales représentatives détenaient comme il se doit, le monopole du dépôt des candidatures. C'est sur avis du Conseil d'Etat que les candidatures libres ont été autorisées comme sous Giscard. Faut-il rappeler que les avis du Conseil d'Etat sont impératifs mais non obligatoires ?

CHOMAGE : 2 019 000 DEMANDEURS D'EMPLOIS EN DÉCEMBRE 81

En données corrigées des variations saisonnières (importantes en décembre), l'accroissement du chômage est de 1,6% par rapport au même mois de l'année précédente.

2 019 000 chômeurs, cela fait 0,14% de plus qu'en novembre. En un an, le chômage s'est accru de 23,7% et de 23,8% en données corrigées. Une augmentation qui a plus que doublé puisqu'elle avait été de 11,1 et 11,2% en données corrigées en 1980. Ces statistiques sont celles du ministère du Travail.

DISCRIMINATION RACIALE : HUIT PATRONS CONDAMNÉS

Huit patrons se sont vus condamnés, mardi 5 janvier, à 1 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Grenoble pour discrimination raciale. Deux autres inculpés, un ancien directeur d'ANPE et un chef d'entreprise, ont été relaxés. Il était reproché aux prévenus, la publication d'annonces d'offres d'em-

ploi présentant un caractère de racisme, soit sous couvert de qualification, soit sous prétexte d'exigences de la clientèle. Le tribunal a jugé que les demandes d'emplois incriminées (142 au total) avaient un caractère discriminatoire. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), qui s'était porté partie-civile, recevra 1 200 francs de dommages et intérêts. Le jugement doit être publié dans trois journaux.

UNE GROSSE TÊTE GISCARDIENNE AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Chargé de présenter un projet de politique industrielle au gouvernement, il s'appelle Christian Stoffaès. Responsable du « Service des études industrielles », il vient de remettre au ministre de l'Industrie, Dreyfus, un rapport qui servira de base au « Livre blanc » sur la stratégie industrielle, commandé par Mitterrand à Dreyfus pour le 13 janvier. Sorti Major de Polytechnique, ingénieur du Corps de Mines, ce

IMMIGRÉS RECORD DE MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL

C'est sur les travailleurs immigrés que pèsent les conditions de travail les plus difficiles. Les résultats d'une enquête du ministère du Travail et de l'INSEE, réalisée en 1978, ne font que le confirmer.

Cause principale : le manque de qualification auquel le patronat condamne les travailleurs immigrés à 90% (contre 50% de l'ensemble des salariés). Sous-qualifiés, ils doivent supporter des conditions de travail difficiles. Ils sont plus soumis aux cadences et aux gestes répétitifs (22,3%) que les ouvriers français (17,4%). On les trouve en majorité dans des tâches d'O.S.. Les immigrés (20,2%) et les femmes (51,8%) forment les gros bataillons du travail à la chaîne; alors qu'ils n'entrent que pour 17,6% (immigrés) et 23,8% (femmes) dans la composition de la classe ouvrière.

Toujours selon la même enquête, c'est aux travailleurs étrangers qu'échoient les plus mauvaises conditions d'hygiène et les travaux physiquement durs. 55,8% d'entre eux sont condamnés à vivre dans un environnement de saleté, contre 43,1% des ouvriers français. Les Algériens subissent les conditions de travail les plus dures (efforts physiques), saleté, humidité, courant d'air. Les travailleurs immigrés membres de la CEE étant moins touchés.

Les immigrés représentaient en 1979, 28% de la main-d'œuvre dans les entreprises de plus de 10 salariés du bâtiment. C'est que les conditions de travail, dans ce secteur, sont les plus difficiles : effort physique important, saleté, humidité, variations de températures, etc...

haut fonctionnaire avait l'oreille de Giscard qui l'avait nommé professeur de l'Institut Auguste Comte aujourd'hui disparu. Dé-

jà, André Giraud, prédécesseur de Dreyfus au ministère de l'Industrie, avait confié à Stoffaès la direction d'un « Centre d'études et de prévisions ».

Ce dernier, pour la préparation du VIIIe Plan, avait commis un rapport intitulé « Vers une société duale ». Selon les tenants de la « société duale », il y aurait en France les performants modernes dynamiques et mobiles et les autres : « Des hommes moins mobiles, d'un revenu moindre, mais d'un mode de vie plus convivial et plus classique ». Stoffaès va jusqu'à conseiller « l'exclusion des éléments les moins adaptés à la compétition industrielle du cœur du système vers la périphérie industrielle ».

Stoffaès a-t-il brusquement changé depuis le 10 mai ?

COMMUNIQUÉ DE LA CSF LOCATAIRE-PROPRIÉTAIRE UN DÉPART À REÇULONS !

Dans un communiqué, la Confédération syndicale des familles déclare :

« La CSF a accueilli avec satisfaction le projet de loi relatif aux rapports locataires-bailleurs, issu du Conseil des ministres. Malgré ses lacunes, c'est pour les

locataires le texte le plus important depuis de nombreuses années. C'est l'aboutissement des luttes menées, notamment par la CSF, pour obtenir un rééquilibrage des pouvoirs entre locataires et propriétaires. Hélas ce que l'on peut savoir aujourd'hui soulève une grande inquiétude sur plusieurs points :

— l'instauration d'un bail de 3 ans sans droit de reprise et d'un bail de 6 ans avec possibilité de reprise dès la première année est insuffisante. La CSF demande un bail de 6 ans avec droit de reprise après la première période de 3 ans seulement ;

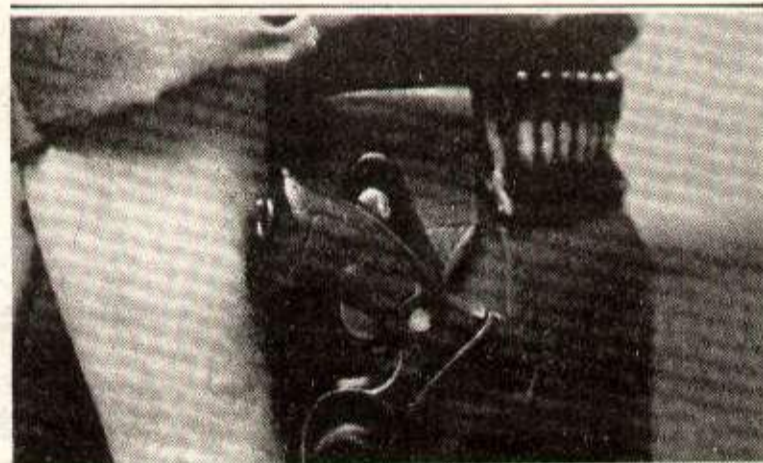
— le projet actuel prévoit que l'intention de vendre permet au propriétaire, quel qu'il soit, de ne pas renouveler le bail. De plus, il est prévu que le congé puisse être donné en cours de bail de 6 ans si le propriétaire souhaite vendre en raison de circonstances économiques ou familiales graves.

« Si ces dispositions sont votées, la stabilité du locataire n'est plus assurée de façon suffisante et, dans le deuxième cas, il y aura rupture unilatérale d'un contrat à durée déterminée. Le droit de reprise pour les propriétaires personnes physiques est suffisant pour leur garantir la libre utilisation de leur bien. Seule, la spéculation sur la vente immobilière motive la volonté de donner congé à ce moment-là. En tout état de cause, la prise en compte de la seule intention de vendre sans contrôle permettra tous les abus. La CSF combat cette disposition.

« Elle s'élève contre la mesure visant à faire porter au locataire une partie des frais d'agences alors que seul le propriétaire donne « mandat ». Qui commande paie ! De plus, cette somme, s'ajoutant au dépôt de garantie, constituerait un obstacle supplémentaire, parfois infranchissable, pour l'accès au logement de certaines familles.

« Enfin, la loi ne prévoit toujours pas l'instauration de « congés de représentation et de formation » rémunérés pour les délégués des organisations de locataires, condition indispensable pour permettre véritablement l'organisation des rapport collectifs prévus par la loi. »

Paris, le 8 janvier 1982



IL FAUT LES INTERDIRE !

Le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, a été amené, la semaine dernière, à rappeler le cadre juridique qui limite l'activité des sociétés de gardiennage. Cette mise au point venait après le énième méfait perpétré par ces milices privées. Aux mains du patronat et des formations de droite et d'extrême-droite, ces milices sont spécialisées dans la chasse au gréviste et le vidage d'usines occupées quand ce n'est pas la provocation. Derniers exemples en date, l'intervention le 14 décembre 1981, dans l'usine Duroi-Jacquet à Blanc-Mesnil (14 grévistes blessés) et à la même époque, contre des immigrés sans papiers dans le XVIIIe arrondissement de Paris. Monsieur le ministre, il ne suffit pas de préciser les limites de leurs compétences. Ces milices doivent être purement et simplement interdites !

FLASH-ECONOMIE

QUELLE RELANCE ECONOMIQUE ?

L'INSEE vient de publier une note de synthèse sur « la situation et les perspectives de l'économie française ». Cette étude permet de porter une première appréciation sur les résultats de la politique économique mise en œuvre par le gouvernement depuis le 10 mai.

L'essentiel de la politique économique du gouvernement a été tourné vers la relance de l'activité économique, afin de permettre, à terme, de résorber le chômage. Il s'agissait, d'abord de « relancer la consommation populaire, puis de relancer l'investissement ». Où en est-on six mois après ?

Les résultats enregistrés à l'automne montrent qu'il y a bien eu relance de la consommation. Celle-ci ne tient pas à une augmentation du pouvoir d'achat (cf encadré), mais essentiellement à la progression de ce que l'on appelle les revenus sociaux (prestations familiales, minimum vieillesse, prestations chômage, dépenses de santé).

Cette relance de la consommation a entraîné un redémarrage de la production industrielle, qui était en baisse depuis fin 1979, en particulier dans les biens de consommation. Mais la production continue à diminuer dans les biens d'équipement, ceux qui sont destinés aux autres entreprises pour leurs investissements.

Les investissements ont, en effet, diminué fortement en 1981 : de l'ordre de 5% en moyenne, de 12% pour la seule industrie. Les effectifs dans l'industrie ont continué à diminuer. Ils sont maintenant inférieurs de plus de 12,5% (800 000) à ce qu'ils étaient début 1974. Aussi le cap des 2 millions de chômeurs a-t-il été franchi cet automne en données brutes. La décelération saisonnière habituelle permettra, début 1982, de revenir en deça des 2 millions, mais il faudrait une reprise beaucoup plus rapide de l'activité économique, et en particulier des investissements, pour que le chômage

ne soit pas encore beaucoup plus élevé à l'automne.

Le budget 82 comporte une croissance très importante des aides à l'industrie (plus 52,4%) visant à provoquer cette relance des investissements. Le gouvernement compte également sur le poids du secteur nationalisé élargi, qui devrait jouer un rôle-moteur. La note de l'INSEE pré-

voit un redémarrage de l'investissement à partir du début de l'été 82.

Le déficit du commerce extérieur a été très important en 1981 (55 milliards de francs). Les importations ont augmenté en même temps que la relance de la consommation. Les prévisions de l'INSEE ne conduisent pas à envisager d'amélioration

sensible dans ce domaine. La politique de « reconquête du marché intérieur » mise en œuvre par le gouvernement ne saurait donner de résultats en quelques mois.

Reste la hausse des prix qui a atteint un record en 1981 : plus de 14% selon l'indice INSEE, 16,1% selon l'indice CGT. Le gouvernement veut limiter cette hausse à 10% en 1982, en profitant d'une conjoncture extérieure favorable (stabilisation du prix du pétrole et des matières premières importées). Mais la règle reste la liberté des prix, en dehors de quelques exceptions et des tarifs publics qui ne devraient pas augmenter de plus de 10%. En fait, c'est sur une augmentation plus lente des salaires que compte Jacques Delors pour ralentir le rythme de la hausse des prix. C'est donc la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat qui est officiellement programmée.

Au total, l'INSEE prévoit une poursuite de la relance de l'activité économique au cours des prochains mois, un redémarrage des investissements à partir de l'été, une augmentation moins rapide du chômage, une décelération de la hausse des prix, mais aussi la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat.

Pierre BAUBY

POUVOIR D'ACHAT : TOUJOURS EN BAISSÉ

	Célibataire	Père de 2 enfants	Père de 5 enfants
Octobre 1981			
Octobre 1980			
Revenu mensuel net	+ 14,5%	+ 15,1%	+ 17,1%
Hausse des prix INSEE	+ 14,1%	+ 14,1%	+ 14,1%
Hausse des prix CGT	+ 16,0%	+ 16,0%	+ 16,0%
Pouvoir d'achat	- 1,5%	- 0,9%	+ 1,1%

Source : enquête du ministère du Travail sur le revenu mensuel net des ouvriers (salaires, moins cotisations sociales et impôts directs, plus prestations familiales).

Si l'on compare l'augmentation du revenu mensuel net des ouvriers d'octobre 1980 à octobre 1981 à l'augmentation réelle des prix (et non à l'indice INSEE, toujours aussi truqué qu'avant le 10 mai), on constate une baisse du pouvoir d'achat, sauf pour les familles nombreuses. L'étude de l'INSEE reconnaît que le relèvement de 10% du SMIC, le 1^{er} juin n'a eu « que très peu d'effet d'entraînement ». A ce résultat, il faut ajouter la cotisation supplémentaire de 1% au 1^{er} novembre.

L'HUMANITE ROUGE NE DISPARAITRA PAS !

Ces derniers mois, Combat Socialiste, quotidien du Parti socialiste a cessé de paraître. Il vient d'en être de même pour Charlie-Hebdo. A qui le tour ?

LA PRESSE D'OPINION EN DANGER :

Ces disparitions témoignent des difficultés dans lesquelles se débat de plus en plus aujourd'hui la presse d'opinion. Citons en particulier :

- les coûts de fabrication en augmentation constante: papier, frais d'expédition...
- l'absence de ressources publicitaires
- un réseau de distribution NMPP fait pour les grands média et qui coûte cher aux petits
- l'augmentation de la TVA à partir du 1^{er} janvier 1982.

L'HUMANITÉ ROUGE CONFRONTÉE A CES DIFFICULTÉS

Il faut affronter les dettes accumulées sous Giscard. Les mesures promises par le gouvernement pour la presse d'opinion ne sont encore qu'à l'étude. Mais L'Humanité rouge ne disparaîtra pas, avec le soutien de ses lecteurs et amis.

DEBUT FEVRIER, UNE NOUVELLE FORMULE

Une nouvelle formule a été décidée pour début février, tenant compte à la fois :

- des difficultés financières
- de la nécessité pour les travailleurs de faire entendre leur voix pour obtenir des changements favorables.

L'HUMANITÉ ROUGE hebdomadaire, paraîtra

trois semaines par mois
sur 8 pages au prix de 3,00Frs

la quatrième semaine
sur 16 pages au prix de 5,00Frs

Seul ce numéro sera diffusé en kiosque par les NMPP à partir de début février.

Pour avoir L'Humanité rouge chaque semaine :

ABONNEZ-VOUS 1 an : 150,00 Frs
6 mois : 80,00 Frs

Pour tout nouvel abonné, pour un an, avant le 31 janvier 1982 :

UN NUMÉRO DE PROLETARIAT

Pour aider L'Humanité rouge à surmonter les difficultés financières

SOUSCRIVEZ

L'Humanité rouge ne peut rester à ces prix de vente que si elle est aidée en permanence par ses lecteurs et amis.

Attention
si vous achetez
L'HUMANITE ROUGE
en kiosque

Pour l'avoir chaque semaine,
une seule solution :

ABONNEZ-VOUS

Renvoyez vite le talon ci-contre,
accompagné de votre règlement

(remplir en majuscules)

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et bureau distributeur :

S'abonne pour 6 mois : 80,00 Frs soutien 6 mois : 120,00 Frs
 pour 1 an : 150,00 Frs soutien 1 an : 200,00 Frs

(je recevrai un numéro de Proletariat si je suis un nouvel abonné)

Règlement à l'ordre de Presse d'Aujourd'hui

A renvoyer à : Presse d'Aujourd'hui - BP 70 - 94220 CHARENTON

Suite de la Une

n'est depuis quelques temps pas épargné) à la condition expresse qu'elles demeurent ponctuelles et que la nature socialiste de l'URSS et de ses voisins d'Europe de l'Est ne soit jamais mise en cause.

3) L'analyse des deux camps. La réflexion stratégique du PCF s'inscrit dans une analyse du rapport de force à l'échelle internationale qui enregistre « l'avancée

des forces de progrès et de paix ». Il est clair que cette façon de voir qui prétend lier l'essor du mouvement ouvrier et du socialisme en France à la montée en puissance de l'URSS, est tout à fait inquiétante. Car cette montée en puissance s'est surtout manifestée par le surarmement et elle est jalonnée par des événements qui ont noms : Tchécoslovaquie, Afghanistan et aujourd'hui, Pologne.

Pierre MARCEAU

FORUM DE L'EXPANSION GATTAZ OU L'ETAT DE GRACE AU CNPF ?

Le récent forum de l'Expansion puis la visite de Gattaz à l'Élysée, ont marqué un réchauffement indéniable des relations entre le CNPF et le gouvernement. Tardivement touché par l'état de grâce, le CNPF aurait-il mis de l'eau dans son vin? Faut-il mettre au crédit du seul Gattaz, nouveau patron des patrons, la reprise du dialogue?

« Nous avons été agréablement surpris par les paroles de M. Delors » a déclaré Gattaz suite au forum de l'Expansion, intitulé « Jacques Delors et les entreprises en 1982 ». Les invectives de la fin de l'ère Ceyrac ont cédé la place à la volonté de dialogue : « Nous ne ferons pas de critique systématique, pas d'opposition générale vis-à-vis des pouvoirs publics, nous nous efforcerons de maintenir une "parfaite objectivité" ne pratiquant ni la politique de la main tendue, ni celle de la main refusée, ni surtout celle de la chaise vide et nous agirons toujours avec vigueur aux

mesures de nature à menacer nos activités économiques. » a expliqué Gattaz. Les patrons sont allés jusqu'à avouer dans un élan de sincérité : « Nous sommes un peu responsables des problèmes de l'emploi et dans ce sens, nous avons dit que nous apporterions une coopération, vu que nous avions certains intérêts communs. »

Malgré ces déclarations de bonne intention, les positions de fond du CNPF ne semblent pas marquer de rupture avec la période Ceyrac. Gattaz ne déclarait-il pas qu'il y aurait des mesures « terriblement défavorables en 1982, les aides supplémentaires de 11 milliards de francs étant compensées par 35 milliards de francs de charges additionnelles : prélèvement de la Sécurité sociale, les 39 heures hebdomadaires, la cinquième semaine de congés payés ». Le mur d'argent semble toujours là et les patrons font preuve des mêmes exigences : « Chargez-vous de l'inflation, nous nous chargeons de la croissance » a déclaré Gattaz s'adressant à Delors.

Quand on sait que pour les patrons, les hausses de salaires sont les principales causes de l'inflation, on peut traduire ainsi les propos de Gattaz à Delors : « Modérez les salaires et nous tâcherons d'investir ». Tout se passera bien, a poursuivi Gattaz si vous ne nous « mettez pas des entraves, si vous ne nous mettez pas trop de charges sur le dos ».

Comme on pouvait s'y attendre, le premier patron de France a expliqué qu'il était prêt à « coopérer avec le gouvernement » non pour mettre en œuvre le changement mais pour « mieux défendre les théories économiques auxquelles nous sommes attachés ».

Une telle attitude relève d'une indispensable adaptation du patronat à l'après 10 mai. Adaptation que n'aurait pas permis le maintien en fonction de Ceyrac, trop marqué par son engagement politique aux côtés de Giscard. Gattaz fait tout simplement preuve de pragmatisme. Ce tournant dans la tactique du CNPF vient au terme de la première confrontation au cours de laquelle le patronat a réussi par toutes sortes de manœuvres et de pressions à limiter les dégâts : c'est le cas de l'impôt sur la fortune, du rapport Auroux, de la Sécurité sociale, des nationalisations, sans parler de l'accord sur le temps de travail qui revient sur des acquis importants des travailleurs, ni des subventions généreusement allouées aux

patrons. Il faut ajouter à ces explications, l'effet Delors. Celui à qui le président du CNPF a déclaré enflammé : « Vous êtes le premier ministre dans le cœur des chefs d'entreprises, mais ils craignent que vous cédiez votre place à certains socialistes plus radicaux. »

Effort, consensus, lutte contre l'inflation, tels ont été les maîtres mots du grand argentier. Mots qui sont allés droit aux cœurs des patrons. « La règle d'or de ma politique, c'est ni trop, ni trop peu. (...) J'ai pris le risque de prendre le contre-pied de tout ce qui allait vers la radicalisation, car dans mon domaine, la radicalisation, c'est l'étouffement de l'économie française. Le temps est celui de l'effort, il faut que cesse le climat actuel d'incompréhension. Au fond, les Français ressentent le désir d'un large consensus. » Et sur les prix : « J'ai toujours été un adversaire du contrôle des prix industriels; la liberté reste ma loi. » Delors a aussi parlé de la « concertation sociale » qui doit éviter le piège de la « permissivité ». « Permissivité » qui semble désigner en premier lieu les revendications des travailleurs. Delors expliquait, en effet, qu'il faut mettre fin aux « comportements inflationnistes ». « Nous pouvons demander aux salariés dans la production, de faire un effort pour sortir d'un mécanisme d'ajustement automatique. »

Quant aux patrons, ils doivent être libres : « Le chef d'entreprise doit avoir la possibilité d'aménager son capital humain comme il peut aménager son capital matériel... ». Delors en a appelé aux syndicats afin qu'ils admettent une plus grande « flexibilité des travailleurs ».

Léon CLADEL

DES DÉTENU POLITIQUES MAROCAINS SE SOLIDARISENT AVEC SOLIDARITE

Nous sommes un groupe de détenus politiques marocains à la prison centrale de Kenitra, condamnés à diverses peines allant de dix ans fermes à la prison à perpétuité. Nous faisons partie d'un groupe de 105 militants toujours incarcérés à Kenitra. Les événements de Pologne nous ont bouleversés et nous avons décidé d'apporter notre soutien énergique au peuple polonais et à tous les militants politiques et syndicalistes qui croupissent actuellement - comme nous au Maroc - dans les geôles du pouvoir militaire en Pologne. Nous tenons à ce que le peuple polonais et ses militants sachent qu'il y a, dans la prison de Kenitra, au Maroc, d'autres militants qui les soutiennent et qui dénoncent énergiquement les derniers événements. 27 signatures, c'est peu, mais dans la lutte contre l'arbitraire et la répression, chaque voix a son poids, chaque soutien a son importance. Nous en savons quelque chose quand nous lisons des pétitions qui circulent, ici et là, pour se solidariser avec nous. Nous protestons contre cette vague répressive qui envahit la Pologne et a abouti pratiquement à arrêter le processus démocratique qui s'engageait en Pologne. Tout en condamnant les arrestations et les enlèvements dont sont quotidiennement victimes des dizaines de militants politiques et syndicalistes, nous proclamons notre solidarité et notre soutien aux masses polonaises. Nous lançons aussi un appel à l'opinion démocratique partout dans le monde pour qu'elle intensifie son soutien et son appui au peuple polonais et qu'elle exprime sa protestation contre cette répression engagée contre les militants politiques et syndicalistes.

27 détenus à la prison de Kenitra, Maroc



Gattaz et Mitterrand



Delors

IMMIGRATION PREMIER BILAN DE LA REGULARISATION

La date limite pour le dépôt des dossiers, dans la régularisation exceptionnelle décidée par le gouvernement, a été reportée de 15 jours.

Les critères ont été sensiblement adoucis.

Cela permettra sans doute qu'un nombre plus important de travailleurs immigrés sans papiers voient leur situation administrative régularisée, pour un temps au moins.

Cela est le résultat d'une authentique action de masse qui a démontré en particulier que les critères de la régularisation étaient injustes, hors de la réalité vécue des travailleurs, et en a imposé la révision.

En soulignant, à juste titre, cet aspect essentiel des choses, le responsable de la MTI (organisation principale de cette action de masse) que nous avons questionné ce mardi 12 janvier, tenait à mettre les choses en place, au moment où certains cris de victoire tendent à faire passer la régularisation au strict bénéfice du gouvernement de gauche.

Pour ce qui concerne les chiffres, la MTI présentera un bilan détaillé après avoir recueilli toutes les informations nécessaires (en province notamment), après le 15 janvier, tout en indiquant d'ores et déjà que restent pratiquement entier le problème des marchands ambulants (exclus de

l'opération) et des saisonniers, particulièrement lésés quant aux critères exigés d'eux.

Pour le bilan général de l'opération, il revient aux travailleurs eux-mêmes de le faire, pas seulement aux associations et organisations. Mais il est clair que certains problèmes vont se poser : — ceux qui n'auront pas été régularisés seront-ils clandestins, reconduits à la frontière?

— pour ceux qui l'auront été comment leur autorisation de séjour d'un an sera renouvelée? Et la question se posera dès la fin de la régularisation effective (l'attribution des cartes), car alors les premières cartes seront déjà à renouveler.

En fait, on arrive à la fin d'une certaine situation. Les positions seront bien définies. Sur quoi cela va déboucher? Quels nouveaux axes faudra-t-il développer?

La MTI souligne des dimensions qu'il ne faudra pas ignorer, sous peine de se couper de la vie quotidienne des travailleurs immigrés :

Le logement : les immigrés ont été, de tous temps, amenés à se concentrer dans certains vieux quartiers des villes; beaucoup sont visés par des projets d'aménagement de grande envergure; les immigrés seront les premiers expulsés; on peut s'attendre à des mouvements de squatts comme à Barbès.

La majorité des sans papiers a vécu chez un ami, un parent... Les nouveaux régularisés veulent avoir un logement décent, comme tous les travailleurs...

Le regroupement familial : les régularisés et les autres doivent avoir le droit de ramener leur famille, d'avoir une vie familiale normale.

Il y a toujours le problème des frontières, de l'arrêt de l'immigration...

Parallèlement à cela, il y a le problème très important et qui va se poser de plus en plus : celui de l'emploi, et le risque pour les travailleurs immigrés de payer la facture de la crise. Quel emploi pour les travailleurs immigrés, les travailleurs français? Quelle unité entre eux pour que la reconstruction ne se fasse pas sur leur dos? Le mot d'ordre d'un emploi pour tous correspond à une nécessité vitale pour tous, Français ou étrangers.

G.C.

CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX 2 VOIX ISOLEES

Réunissant 130 représentants des divers mouvements de la paix, venus du monde entier, le Conseil mondial de la Paix a tenu session du 6 au 8 janvier à Copenhague au Danemark. Dans une assemblée dominée par les représentants des mouvements des pays de l'Est et par une orientation pro-soviéti-

est par ailleurs membre du Parti socialiste) a exprimé son désaccord avec la situation en Pologne, de même que le représentant italien, Terenzi (qui est aussi membre du Parti communiste italien).

Face à ces voix peu orthodoxes au sein du Conseil mondial, le représentant polonais n'a pas mâché ses mots; ainsi a-t-il osé dire : « A ce moment, je ne peux m'empêcher de dire quelques mots amers à propos de l'attitude qu'a prise récemment le Parti communiste italien. Puis-je vous rappeler, et je dis cela avec tristesse et avec aigreur, que Benito Mussolini, lui aussi, a commencé comme une sorte de socialisme. »

Par ailleurs, il faut remarquer que plusieurs personnalités du Mouvement de la Paix français ont refusé d'assister à la session du Conseil mondial pour exprimer leur désaccord avec la présence des Polonais. Par exemple, l'amiral Sanguinetti. Déjà l'an dernier, plusieurs membres du Conseil mondial s'en sont retirés, tout en gardant leurs responsabilités au sein de l'organisation française, pour protester contre le non-respect du principe d'indépendance de tous les peuples.

Citons l'écrivain Vercoors, Madame Yves Farges, Bernard Boudouresque, etc...

NICARAGUA COUP DE POUCE FRANÇAIS POUR L'INDEPENDANCE

Après la déclaration communale franco-mexicaine du mois d'août reconnaissant l'existence des fronts de libération du Salvador, la France vient une nouvelle fois de montrer concrètement son opposition à la politique des blocs, en signant avec le Nicaragua un contrat d'armement de 80 millions de francs.

Depuis le renversement du régime dictatorial pro-américain de Somoza, le Nicaragua s'est trouvé confronté à l'hostilité des USA. Alors que l'ancien président Carter avait promis une aide économique au nouveau pouvoir, l'arrivée de Reagan à la Maison Blanche entraîna rapidement la suspension de toute aide au Nicaragua. Ces derniers mois, les relations entre les deux pays se détérioraient gravement, et les USA n'excluaient même

pas officiellement l'hypothèse d'un blocus et d'un renversement du régime par d'anciens gardes somozistes et des mercenaires entraînés dans des bases américaines. Le tout étant justifié par le fait que le Nicaragua ne serait rien d'autre qu'un instrument aux mains de l'expansionnisme soviétique en Amérique centrale.

Visiblement, cette analyse un peu simpliste n'est pas partagée par Paris. S'il est vrai que le Nicaragua s'est beaucoup rapproché de Moscou depuis le renversement de Somoza, la France estime cependant que tout n'est pas joué et qu'il faut au contraire encourager toute volonté d'indépendance vis-à-vis des deux supergrands. C'est d'ailleurs ce qu'a fait remarquer le ministre français de la Défense, M. Henu : « Lorsqu'un pays s'adresse à la France pour un contrat de ce genre, c'est généralement le signe qu'il cherche à échapper à une dépendance »; il faudrait donc plutôt « se féliciter que de tels gouvernements s'adressent à la France plutôt qu'à l'Union soviétique ou à Cuba ».

Arrivé au pouvoir dans un pays impérialiste secondaire, le nouveau gouvernement français a plusieurs fois soutenu concrètement les luttes de peuples ou pays du Tiers Monde : on l'a vu avec le Mexique, avec le Salvador, avec le Tchad, avec l'Algérie, et aujourd'hui avec le Nicaragua. Autant d'initiatives qui répondent à la nécessité de resserrer des liens avec le Tiers Monde face à la division du monde en deux blocs.

Trop souvent, des pays du Tiers Monde qui viennent de se libérer de la domination américaine, n'ont d'autre choix que de se tourner vers l'Union soviétique pour obtenir de ce côté ce que les USA leur refusent. Ce

fut le cas notamment pour les anciennes colonies portugaises d'Afrique. En aidant ces pays dont la situation économique est souvent dramatique après des années de guerre, la France agit intelligemment, donnant la possibilité à ceux qui le souhaitent d'échapper à la seule issue qui leur restait : se tourner vers Moscou.

Ainsi la France contribue à redonner au non-alignement un contenu authentique.

C.L.



Batterie vietnamienne au Kampuchea

CAMBODGE TROIS ANS D'OCCUPATION VIETNAMIENNE

Il y a trois ans, le 7 janvier 1979, l'armée vietnamienne prenait d'assaut la capitale du Cambodge, Phnom-Penh. Depuis, 200 000 soldats vietnamiens occupent ce pays étranger.

Le 7 janvier de cette année, une délégation du Mouvement Solidarité Cambodge s'est présentée à l'ambassade vietnamienne à Paris pour remettre une protestation contre la perpétuation de l'occupation du Cambodge, soutenue et encouragée par l'Union soviétique.

A tous les progressistes, sincèrement attachés à la défense des droits de l'homme, qui reparaissent à leur compte l'argument de Hanoi prétendant justifier son occupation du Cambodge par le fait que les Khmers « rouges » menaceraient toujours le peuple cambodgien, nous demandons de réfléchir aux questions suivantes :

1) Le Vietnam n'a jamais prétendu qu'il y avait eu génocide au Laos. Or, ce pays est lui aussi occupé et dirigé de fait par plus de 50 000 soldats vietnamiens. Pourquoi le Vietnam ne laisse-t-il pas l'armée laotienne, qui a bien su lutter contre l'impérialisme américain avant 1975, s'occuper elle-même d'assurer l'indépendance nationale du Laos?

2) Pourquoi le régime pro-vietnamien de Phnom-Penh est-il toujours incapable de mettre sur pied, trois ans après l'entrée des troupes vietnamiennes, une armée proprement cambodgienne qui rendrait inutile la présence vietnamienne?

3) Pourquoi le Vietnam refuse-t-il les propositions de l'ONU, qui sont aussi celles des différentes forces de résistance cambodgiennes, d'envoyer au Cambodge des casques bleus chargés d'assurer l'indépendance du Cambodge, de superviser le retrait des troupes vietnamiennes et la tenue d'élections libres dans un Cambodge sans occupants?

4) Pourquoi le Vietnam qui se dit tellement préoccupé de la défense des droits de l'homme au Cambodge, a-t-il persécuté des centaines de milliers de Vietnamiens, réfugiés aujourd'hui en Chine ou en fuite sur de minuscules embarcations?

5) Pourquoi Pen Sovan, dirigeant mis en place par Hanoi à Phnom-Penh après l'invasion vietnamienne, vient-il d'être destitué juste après avoir demandé le départ des colons vietnamiens venus s'installer au Cambodge avec leur famille? Pour notre part, nous pensons que ce qui semble être, de prime abord, de l'incohérence de la part du Vietnam, montre simplement que la démocratie au Cambodge ou l'indépendance du Laos sont bien le cadet des soucis des dirigeants de Hanoi. Et dans ce cas, ne doit-on pas donner crédit à la thèse suivante : économique-ment en faillite avec une production agricole insuffisante, le Vietnam surpeuplé n'a-t-il pas eu l'ambition de mettre la main sur des terres voisines, riches productrices de riz, et dont une grande part n'est pas cultivée, espérant résoudre ainsi son grave problème alimentaire et démographique?

Claude LIRIA

TURQUIE SOLIDARITE AVEC LES EMPRISONNES

Le 12 septembre 1980, les militaires turcaient le pouvoir en Turquie par un coup d'Etat. Comme en Pologne, ils prétendaient que cette mesure d'exception était rendue nécessaire par le chaos économique et la subversion organisée.

Depuis toutes les libertés syndicales et politiques sont supprimées, « suspendues temporairement » selon la junte. La presse d'opposition est interdite et le pouvoir militaire annonce 30 000 emprisonnements depuis septembre 80. Les procès politiques se multiplient. Après celui de nos camarades marxistes-léninistes en septembre dernier, c'est au tour de 52 militants syndicalistes de la DISK de comparaître.

Selon un dirigeant du syndicat, interviewé dans La Vie ouvrière, organe de la CGT : « Les conditions de détention sont épouvantables, la pratique de la torture est connue, et un rapport récent d'Amnesty international

indique que 62 prisonniers sont morts de la torture depuis un an ». Accusée entre autres d'avoir mené des grèves, d'avoir protesté contre l'interdiction du 1er Mai, la DISK est aussi attaquée par les militaires pour « avoir entretenu des relations avec des organisations syndicales à l'étranger, en premier lieu la CGT en France! (...) Il a été impossible à la junte par exemple d'accuser la DISK de terrorisme, parce que notre centrale a toujours dénoncé le terrorisme comme forme de lutte dans notre pays ».

Après avoir remercié la CGT pour son aide concrète (la CGT a envoyé sur place un avocat et une délégation confédérale), le syndicaliste de la DISK annonce la création d'un bureau syndical turc à Paris « pour impulser tout le mouvement de solidarité qui se développe actuellement envers notre classe ouvrière et notre peuple ».

C.L.

Les dirigeants de la DISK face à la cour martiale.



POUR L'AFGHANISTAN MANIFESTATION A PARIS

Mercredi 20 janvier à 17h30 de Strasbourg-St-Denis à Opéra

L'appel de l'Association des Afghans en France, avec le soutien du MSRA, de la CFTD, FEN, FO, PS, PSU, PCML, MRG, AFRANE.

Voici le texte de l'appel : « Le 27 décembre 1979, les troupes soviétiques envahissent l'Afghanistan, violant le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ainsi que les lois internationales relatives à la souveraineté et à l'indépendance des Etats. »

« Depuis deux ans, le peuple afghan exprime avec une admirable détermination son refus d'une telle ingérence et sa volonté d'indépendance et de liberté : deux ans de souffrances et de misère accrues, d'atteinte à la dignité nationale, d'exil forcé pour près de 3 millions d'Afghans; mais aussi deux ans de résistance massive à l'armée soviétique d'occupation et au gouvernement que celle-ci a imposé au lendemain de son intervention. »

COMMISSION EXECUTIVE CGT LES FAILLES DU RAPPORT GENSOUS

La réunion de la Commission exécutive de la CGT du 6 janvier était particulièrement attendue. C'était la première après le coup de force du 13 décembre en Pologne et le Bureau confédéral avait assumé seul jusqu'ici la position de la CGT sur ce très grave événement. C'est en premier lieu l'appréciation et la position prise par le Bureau confédéral que devait donc discuter la Commission exécutive, sur la base du rapport présenté par Pierre Gensous.

On ne pouvait bien sûr s'attendre à ce que le Bureau confédéral soit désavoué. L'intérêt de la discussion résidait essentiellement dans l'argumentation présentée, un peu plus de trois semaines après, pour justifier et appuyer l'appréciation et l'attitude adoptée.

DE LA CRISE D'AVANT L'ÉTÉ 1980 AU RENOUVEAU...

Par plusieurs aspects, l'analyse des «origines de la crise qui a conduit à juillet-août 1980» présentée dans le rapport, nous paraît conforme à la réalité (bien qu'incomplète):

— les «graves erreurs de la gestion économique du pays», entraînant une «détérioration de la situation des travailleurs et de la population»;

— la «cassure s'accroissant» entre le pouvoir et les travailleurs et la population, «généralisant les méthodes de direction bureaucratiques et autoritaires, provoquant une absence de participation réelle des larges masses à l'élaboration et au contrôle de tous les aspects de la politique et de la gestion économique»;

— un mouvement syndical «coupé du travail de masse, des revendications et des préoccupations des travailleurs»;

La CGT établit, début 1981, des relations avec «les nouvelles structures» syndicales mises en place depuis août 1980, dont Solidarité, dont elle rencontre à Paris (en octobre dernier, après son premier Congrès) la délégation conduite par Lech Walesa...

Sur cette période, le rapport indique: «Nous avons saisi le processus de renouveau qui s'instaurait. Au cours de cette année 1981, riche en péripéties, faites de périodes de tension souvent extrêmes et de compromis difficiles, des réformes profondes, économiques, sociales, démocratiques ont été introduites ou mises en chantier...». Au-delà de cette appréciation, le rapport passe bien vite sur cette période.

Ainsi quel a été le moteur de ce processus sinon la classe ouvrière polonaise par sa lutte, par la grève d'abord, avec les comités de grève inter-entreprises pour l'organiser et la conduire, avec Solidarité ensuite, constitué sur cette base et dans lequel se sont reconnus 10 millions de travailleurs? Et quelles furent ces réformes dégragées dans leur lutte par les travailleurs, traduites notamment par les Accords de Gdansk, et pour la mise en chantier desquelles Solidarité a toujours dû se battre ensuite, au

point d'envisager que les travailleurs les mettent en œuvre eux-mêmes?

Ces éléments sont-ils si peu importants qu'ils n'apparaissent pas dans un rapport devant la CE?

Le rapport parle ensuite de «l'aggravation brutale qui conduit aux mesures du 13 décembre», en imputant de fait la responsabilité à Solidarité et d'envisager la validité d'un «dialogue» qui se renouerait sans lui?

Restent les arguments les plus «décisifs», présentés pour conclure, repris lors de la conférence de presse tenue à l'issue de cette commission exécutive: ils sont de politique intérieure ou du moins ne se réfèrent pas directement aux événements de Pologne.

Le rapport ne dit pas ce que Solidarité a repoussé dans les propositions gouvernementales, ni le contenu du référendum proposé, ni la nature de la grève générale envisagée (grève active, c'est-à-dire non pas arrêt de travail, mais au contraire prise en main par les travailleurs de la production, de l'approvisionnement...).

LE 13 DÉCEMBRE UNE ANALYSE UNILATÉRALE

Le rapport parle des «forces extrémistes qui ont poussé à la confrontation ouverte». Cela vise sans doute les prétendus extrémistes dans Solidarité, dont certains ont appelé «au sabotage et à la destruction d'installations industrielles». S'agit-il d'appels antérieurs ou postérieurs au 13 décembre? Il serait nécessaire de préciser au moins cela... Par ailleurs, on peut toujours discuter des multiples points de vue pouvant exister dans une immense organisation comme Solidarité. Celui qui ressortait de ses riches débats internes était en tout cas à l'opposé du «sabotage»!

S'agissant de ceux qui ont poussé à la «confrontation ouverte», ne serait-il pas juste de mentionner les appels ouverts lancés de Moscou au gouvernement polonais à «renverser le cours des choses»?

Quant à Solidarité, il s'est trouvé en état de confrontation quasi-permanente avec le pouvoir, marquée par des périodes de grande tension et de difficiles compromis et les armes envisagées par Solidarité n'ont jamais été les fusils: en tout cas, depuis le 13 décembre, malgré les énormes moyens dont il dispose, le Conseil militaire n'en pas fourni le moindre début de preuve (on ne peut prendre pour tel la découverte de quelques cocktails Molotov ou barres de fer dans une usine occupée). Les armes de Solidarité étaient l'action de masse, la grève, voire la consultation populaire: c'est cette «confrontation ouverte» là que le pouvoir n'a semble-t-il pas pu supporter, alliée à cette forme originale de «grève active» pour la mise en œuvre par eux-mêmes des réformes voulues par les travailleurs.

Ces quelques remarques et critiques ne constituent pas non plus une argumentation. Elles veulent seulement montrer que celle présentée par le rapport de Pierre Gensous pêche par imprécisions ou omissions sérieuses.

Une telle argumentation est-elle suffisante pour justifier une attitude qualifiée d'«empreinte d'esprit de mesure et de responsabilité qui n'abandonne en rien la profonde solidarité que nous portons aux travailleurs et au peuple polonais» et de «soutien au processus de renouveau qui était engagé»? Attitude se traduisant seulement par un certain nombre de souhaits «très sincères», le premier étant «que l'état d'urgence soit levé le plus rapidement possible», mais sans jamais faire précisément état de la libération des militants syndicalistes emprisonnés, ces hommes et ces femmes qui constituaient sans aucun doute la représentation la plus démocratiquement désignée des travailleurs polonais? N'est-ce pas une façon d'accepter la liquidation de Solidarité et d'envisager la validité d'un «dialogue» qui se renouerait sans lui?

Restent les arguments les plus «décisifs», présentés pour conclure, repris lors de la conférence de presse tenue à l'issue de cette commission exécutive: ils sont de politique intérieure ou du moins ne se réfèrent pas directement aux événements de Pologne.

DES ARGUMENTS TRES CONTESTABLES

C'est le «déferlement» des grands moyens d'information, «ce journalisme médiocre, fait de racontars et de conditionnels», et, en regard, «l'échec de la grève du 21 décembre» alors que «jamais un appel à la grève n'aura reçu un tel soutien logistique». Voilà qui prouve qu'«on ne manipule pas aussi facilement les travailleurs français» et aussi (car c'est en France que «la campagne a été et reste la plus intense») que «c'est l'expérience d'un gouvernement d'union de la gauche qui est visée et aussi la CGT...».

Quelques remarques à ce propos: — le gouvernement d'union de la gauche de la France n'est-il pas en Europe un de ceux qui ont condamné le plus fermement le coup de force de Varsovie, ce qui n'a pas manqué de se répercuter dans les médias, et dans la conscience populaire qui a élu ce gouvernement? Parmi les forces politiques unies dans ce gouvernement, le PCF a eu une attitude nettement différente, et c'est bien cela qui a fourni la base de la tentative, bien réelle, de la droite battue le 10 mai pour mettre en difficulté ce gouvernement.

— le rapport parle de «l'échec de la grève du 21 décembre», «échec» qui d'ailleurs devrait être mesuré en comparaison avec des mouvements semblables et non sur des revendications à caractère intérieur (*). Il ne dit, par contre, pas un mot des importantes manifestations au lendemain du 13, en France comme ailleurs.

Georges Ségué pour prouver que «la position de la CGT n'est pas une originalité au sein du mouvement syndical international et même ouest-européen» (ce sont ses propres termes), a indiqué que «des démarches syndicales d'origine française auprès de la CISL et de la CES pour appeler à une action se sont heurtées à un refus catégorique» (et de citer particulièrement les syndicats ouest-allemands). On sait que ces syndicats ne sont pas considérés habituellement comme des champions de l'action... Mais Georges Ségué aurait-il pu en citer beaucoup qui n'ont pas condamné le coup de force et

DEBATTRE POUR RENFORCER LE SYNDICAT

Divers militants dans la CGT, à tous les niveaux, de la base au sommet, ont exprimé leur désaccord avec la position adoptée par leur centrale syndicale au sujet des événements de Pologne. D'autres ont exprimé leur accord, soutiennent cette position. D'autres, encore, ne se sont pas exprimés, quelle que soit leur conviction. D'autres certainement sont incertains, sur un tel sujet touchant à des problèmes divers, profonds.

Toutes les organisations du mouvement ouvrier, en France, en Europe, dans le monde, ont dû définir (et l'ont fait le plus souvent) leur position sur ces événements, réfléchir et débattre sur les questions de fond qu'ils soulèvent.

Nous mêmes avons exprimé la nôtre, dans nos décisions et actes de parti, dans nos écrits, et elle est différente de celle de la CGT.

Un vaste débat est largement ouvert par ces événements et il est loim d'être clos; d'autres événements viendront inévitablement l'alimenter.

Il est important que ce débat aille au plus profond, car c'est à travers ce genre de débat, compte tenu des questions posées, que peuvent s'éclaircir, se préciser, se définir les conceptions, les objectifs, la stratégie autour desquelles la classe ouvrière devra, pour vaincre, se rassembler et s'unir: c'est dans cet esprit que nous mêmes y participons, tout en agissant selon notre conviction.

C'est particulièrement important dans la CGT, principale organisation de la classe ouvrière, et d'ailleurs conforme aux normes de son fonctionnement démocratique; comme le rappelait opportunément Georges Ségué devant la presse à l'issue de la dernière réunion de la Commission exécutive: «A la CGT, chacun est libre de s'exprimer, à l'intérieur et à l'extérieur...».

Cela se fait d'ailleurs, non sans que les avis contraires au point de vue confédéral ne soient parfois sujets à des pressions bien peu conformes à l'esprit démocratique. Il est vrai aussi qu'à l'extérieur de la CGT, des forces sont à l'affût pour tenter de retourner le débat contre la CGT en vue de l'affaiblir. Mais ceci ne doit pas conduire à la limitation, car le renforcement de la CGT passe par l'adoption par elle de positions et la conduite d'actions conformes aux intérêts de la classe ouvrière, ce qui nécessite, en particulier, la confrontation des idées, dans l'organisation comme dans les larges masses (cela est vrai pour les événements de Pologne).

Notre parti souhaite un tel renforcement de la CGT. Les initiatives de Comités pour la Pologne dans les entreprises, la Coordination CGT pour la Pologne, en constituant des pôles organisés, contribuent à figer les choses, à creuser des fossés, ce qui n'est pas favorable à l'approfondissement du débat.

Ceci étant, il reste que la position adoptée par la CGT aura été, selon nous, pour l'essentiel négative, non conforme ni aux intérêts de la classe ouvrière et du peuple polonais, ni à ceux de la classe ouvrière et du peuple de notre pays. Cela n'est pas sans conséquence et nous ne pouvons nous en satisfaire. Mais les questions ouvertes ne sont pas fermées par les réponses confédérales: cela est d'ailleurs ressorti clairement devant la presse, après la Commission exécutive: «Il y a — et elle continue — une discussion très vaste, beaucoup d'interrogations». Nos militants en sont, dans la CGT, pleinement partie prenante.

Gilles CARPENTIER

«souhaité très sincèrement» la libération des syndicalistes emprisonnés?

— Quant à la CGT, elle est visée en France (et depuis longtemps) par tout ce qu'il y a de réactionnaire dans ce pays, de supporters de la bourgeoisie monopoliste, car elle est la principale organisation de la classe ouvrière. Tout leur est bon pour tenter de l'affaiblir, de la réduire: c'était en particulier par la force, la répression, avant le 10 mai; c'est aussi le cas chaque fois qu'une position de la CGT peut introduire une coupure entre elle et la masse des travailleurs, ou une partie des travailleurs. Mais cela ne prouve pas la justesse des positions en questions, et n'incite que mieux (pour le bien des travailleurs et de la CGT) à se battre pour que ses positions soient justes, conformes aux intérêts des travailleurs: c'est en tout cas notre point de vue.

La CGT connaît aussi la concurrence, active, dans le mouvement ouvrier, d'autres organisations, qui reviennent souvent aussi à essayer sans doute de l'affaiblir. La CGT ne se renforcera pas en répondant à cela par un quelconque amalgame avec la droite; elle se renforcera en répondant par une argumentation solide, fondée sur les faits, par des posi-

URSS, Tchécoslovaquie, Pologne... d'où nous vient, depuis un certain nombre d'années une image repoussante du «socialisme».

S'il s'agit du mouvement ouvrier, cela est beaucoup moins clair et ce n'est pas forcément aux autres que la CGT pourrait reprocher une certaine sélection des condamnations.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le mouvement ouvrier, les questions posées par les événements de Pologne sont d'une autre nature (et les réponses beaucoup moins claires) que dans les cas que cite Pierre Gensous: il s'agit notamment de la question du socialisme.

Au total, une argumentation qui comporte bien des failles, à caractère unilatéral, dont certains éléments visent à écarter du débat des aspects fondamentaux du problème, qui débouche sur une position dont nous pensons toujours (comme de très nombreux travailleurs) qu'elle n'est conforme ni aux intérêts du peuple polonais ni à ceux du peuple français.

Gilles CARPENTIER

(*) Nous avons souligné dans notre précédente édition l'importance, dans l'insuccès de cette grève, de la division du mouvement ouvrier et de la manœuvre de la droite que cette division permettait face à laquelle le réflexe de classe des travailleurs a bien normalement joué.

GIBERT-JEUNE (PARIS) BAPTEME DU FEU POUR UN JEUNE SYNDICAT

Le lundi 11 janvier, après plus de 10 jours de lutte, les employés grévistes de Gibert-Jeune ont l'air d'avoir un solide moral! Ils sont devant le magasin, à Strasbourg-Saint-Denis, avec banderoles, haut-parleur, panneaux, pétition, boîte pour la collecte, dans le froid qui se fait vif.

On me montre une des dernières signatures recueillies: un enseignant, client de la maison depuis 36 ans! Un qui a eu le temps de se faire une idée de la politique patronale qui y sévissait sans obstacle; sans obstacle du moins jusqu'à il y a 6 mois où, après bien des difficultés, une organisation et une action syndicales se sont mises en place sur l'ensemble de l'entreprise des frères Gibert.

Une entreprise dont la réputation de «sale boîte» a été confirmée par l'ampleur de la solidarité exprimée par ses clients et qui a surpris les grévistes eux-mêmes. D'ailleurs, durant les quelques minutes que j'ai passées devant le magasin (le temps de prendre trois ou quatre photos) plusieurs personnes ont donné à la collecte, d'autres se sont arrêtées longuement pour lire les panneaux, aucune n'a montré la moindre hostilité.

Avec le délégué syndical et deux autres délégués, nous en

discutons plus longuement dans un café proche.

OU EN EST LA LUTTE?

Assignés en justice par le patron pour entrave à la liberté du travail et à la liberté de commerce; les grévistes se sont vu ordonner par le jugement rendu aussitôt (vendredi 8 janvier) de quitter les lieux le lendemain.

Mais en même temps, Jean Gibert se voyait «condamné» à recevoir également le lendemain les délégués pour négocier. En quelque sorte un jugement de conciliation qui constituait un succès pour le syndicat CGT auquel les Gibert contestait le droit d'exister: en effet les 220 emplois de leur entreprise étaient répartis (pour trois magasins principaux) en pas moins de sept sociétés; astuce patronale classique permettant aux Gibert d'éviter les droits syndicaux des entreprises de plus de 50 salariés.

L'entrevue avait lieu le samedi: une entrevue plus qu'une négociation, le patron se soumettant au jugement, mais sans volonté d'arriver à un accord.

Une autre rencontre est néanmoins prévue vendredi prochain (15 janvier): cela donne une perspective immédiate concrète au mouvement dont l'assemblée générale des grévistes décide des



suites chaque jour (le matin), au vu du nombre de grévistes, de la solidarité, etc...

LES FORMES DU MOUVEMENT

La forme du mouvement est jusqu'ici la grève (la moitié du personnel environ) avec présence tournante devant l'un ou l'autre magasin et sans empêcher ni les employés non grévistes, ni les clients d'entrer: mes interlocuteurs s'inscrivent en faux devant les accusations des patrons. L'ensemble des employés n'est pas en grève; beaucoup sont temporaires, beaucoup sont au SMIC; cela constitue sans doute des freins. Mais la grande majorité approuve et soutient le mouvement, et le prouve: en débrayant, en donnant à la caisse de solidarité (argent, tickets de restaurant...).

Quant aux clients, «on ne les empêche pas d'entrer, on leur dit que le magasin est ouvert mais qu'ils manifestent leur solidarité en différant leurs achats ou en allant ailleurs. On a été surpris de leur solidarité».

Les grévistes tiennent à lier leurs revendications (revalorisation des bas salaires sur la base de la grille de la Fédération CGT du Commerce, treizième mois

égal à 1/12^e du cumul annuel brut et non des primes de «fin d'année» attribuées selon des critères totalement arbitraires) aux intérêts des clients eux-mêmes. En effet, la politique de bas salaires de la direction se traduit en particulier par une grande rotation du personnel: ainsi dans une des sociétés par exemple, plus de la moitié des employés sont là depuis moins d'un an, un tiers depuis moins de 6 mois! Difficile dans ces conditions d'acquiescer une bonne expérience du travail.

UN PAS A ETE FRANCHI

Ces revendications sont loin de paraître démesurées. Une entreprise comme Gibert-Jeune, presque centenaire, très spécialisée (disques et livres scolaires), aux magasins très bien situés et qui marche bien (quoique, en l'absence de Comité d'entreprise, on n'en ait pas de preuve formelle) ne devrait certes pas en être là. Mais il est vrai que jusqu'ici, la réponse la plus sympathique à toute réclamation était: «Quand on n'est pas content, on s'en va».

Il est vrai aussi qu'avant, dire qu'on était syndiqué, c'était la porte. Depuis, il y a eu un travail syndical qui a débouché sur

l'élection de 12 délégués du personnel (étalée sur près de deux ans), la désignation d'un délégué syndical, et, en juillet dernier, à travers une grève de solidarité dans l'ensemble de l'entreprise, contre le licenciement abusif d'une caissière, la constitution de l'organisation à ce niveau d'ensemble. C'est pourquoi six mois plus tard, les primes de fin d'année, arbitraires comme d'habitude, ont pu «être la goutte qui a fait déborder le vase» («avant il n'y avait pas de vase»), débouchant sur l'action syndicale, collective...

Un pas a été franchi, marquant dans ce secteur du Commerce de détail. Mais certains, chez Gibert, n'en ont pas encore bien pris la mesure, à moins qu'ils espèrent (par la répression peut-être?) revenir en arrière... A voir la détermination, le solide moral, des grévistes aujourd'hui, et le soutien dont ils bénéficient, un tel projet est voué à l'échec.

G.C.

On peut exprimer sa solidarité aux grévistes en allant les voir devant leurs magasins, en envoyant aussi son soutien financier à: Union syndicale CGT du Commerce de Paris. Bourse du Travail, 3, rue du Château d'eau, Paris Xe (avec la mention «Pour grévistes de Gibert-Jeune».

ABG-SEMCA (PARIS-TOULOUSE)

«Conserver les acquis»

La société a deux établissements: l'un à Paris XVIe (390 salariés) et l'autre à Toulouse (500 salariés). Depuis le 21 décembre, la lutte s'est engagée; à Toulouse l'usine est occupée massivement; à Paris, des débrayages sont organisés chaque jour. Pourquoi?

La société vient d'être rachetée par le groupe Thomson-Lucas qui détient 46% des actions. Cette opération s'inscrit dans une stratégie qui a placé sous le contrôle du groupe en quelques années, «Auxilco», «Bronzair» et l'ABG-SEMCA, trois sociétés d'équipement d'aviation. La dernière acquisition, ayant reçu le feu vert du gouvernement.

M. Sageau, nouveau Pdg de l'ABG-SEMCA, connu pour ses méthodes draconiennes, a annoncé froidement aux délégués, vers la mi-décembre, qu'il entendait remettre en cause la totalité

des accords d'entreprise. Accords qui stipulent notamment: — l'indexation des salaires sur l'indice INSEE, — le treizième mois et prime de vacances,

— en cas de longue maladie, paiement du salaire intégral pendant 6 mois et à 75% pendant 30 mois.

M. Sageau veut individualiser les augmentations de salaire: l'entel qui donnerait satisfaction, verrait son salaire réajusté au niveau du coût de la vie, et même au-delà; l'entel qui ne donnerait pas satisfaction, pourrait garder le même salaire plusieurs mois et son pouvoir d'achat fondrait à vue d'œil.

C'est une attaque en règle contre les travailleurs, et pas seulement contre leurs salaires.

Ce sont les travailleurs de Toulouse qui ont réagi le plus fermement. Le lundi 21 décem-

bre, ils décidaient, à leur grande majorité, d'occuper l'usine. CGT et CFDT marchent la main dans la main. Le lendemain, M. Sageau passant dans les parages, les travailleurs le retiennent dans son bureau avec trois autres responsables; ils resteront plus de 24 heures.

A ce jour (11 janvier), l'usine est toujours occupée. Mais à Paris les travailleurs n'étaient pas de reste. Ils organisent la mobilisation dans de nombreux débrayages et une manifestation le mardi 5 janvier.

«Conserver nos acquis», tel est le mot d'ordre. Dans la semaine, des débrayages ont eu lieu par demi-heure (Une demi-heure de travail, une demi-heure de grève).

Le dirigeant de la Thomson-Lucas est Guy Brana, vice-président du CNPF. Sageau est un de ses lieutenants. On comprend que le conflit de l'ABG-SEMCA est un des ballons d'essai que le patron a déclenché pour tester la capacité qu'il a actuellement de faire reculer la classe ouvrière, compte tenu de la disposition actuelle des forces politiques.

Le gouvernement lui laissera-t-il les mains libres?

Correspondant

L'HUMANITE ROUGE

Fondateur: Jacques JURQUET.
Directeur politique: Pierre BURNAND.
Directeur de publication: Jean-Luc EINAUDI.
Commission paritaire: N° 57952 — dépôt légal: 1^{er} trimestre 1982.
Téléphone: 16 (1) 893 87 16.
Adresse: Presse d'Aujourd'hui, BP 70 94220 Charenton.

ATTENTION

NE PLUS UTILISER LA BOITE POSTALE HUMANITE ROUGE (BP 201 - 75926 PARIS CEDEX 19). CELLE-CI EST SUPPRIMEE DEPUIS LE 1/1/82.

UTILISER UNIQUEMENT L'ADRESSE SUIVANTE:

PRESSE D'AUJOURD'HUI
BP 70 - 94220 CHARENTON

Dans notre précédente édition nous avons examiné les nouveaux pouvoirs économiques pour les élus prévus par la loi sur la régionalisation et leurs effets dans le domaine de l'emploi. En conclusion, nous indiquions : « La réforme, si elle comporte des aspects positifs, n'apporte rien de décisif sur la question de l'emploi. La vigilance doit demeurer à l'ordre du jour, et face au patronat et à la droite toujours puissante dans l'économie, il ne faut pas perdre de vue que ce qui demeure décisif, ce sera le rapport de force constitué par tous ceux qui veulent combattre le chômage, et d'abord empêcher de nouveaux licenciements et de nouvelles fermetures d'usines. » Aujourd'hui, nous examinons deux autres aspects.

La décentralisation en question (2)

La suppression de la tutelle préfectorale

Un des éléments de la réforme régionale, qui est assurément un changement par rapport aux 23 années passées de la Ve République, est la suppression de la tutelle préfectorale, à priori.

L'article 2 de la loi indique : « Les délibérations, arrêtés et conventions, relatifs aux marchés des autorités communales, sont exécutoires de plein droit. Sont abrogées toutes les dispositions prévoyant l'annulation par le gouvernement ou ses représentants de ces délibérations ou arrêtés (...) ».

Une telle mesure est assurément positive, ne serait-ce que parce qu'elle permet une plus grande rapidité dans l'exécution des décisions prises par les collectivités locales.

Cependant, un contrôle a-posteriori des décisions sera effectué :

— par une juridiction administrative pour les décisions administratives,

— par une juridiction financière (Cours des comptes régionales, créées prochainement), pour les actes budgétaires et financiers.

Cela soulève un certain nombre de questions.

Quelles seront les compétences réelles des collectivités locales ?

Il semble, d'après les projets circulant à l'heure actuelle, que ces compétences soient, au moins sur le papier, sensiblement élargies, en particulier dans le domaine économique (article 73, section 7 du projet de loi), ce

qui demandera, d'ailleurs, pour éviter de graves erreurs, un certain niveau de compétences en matière de gestion.

Quels critères seront retenus pour juger de la gestion d'une municipalité ?

S'agira-t-il de critères strictement comptables ?

Y aura-t-il une prise en compte conséquente de la nécessité de satisfaire les besoins des populations ?

La responsabilité des maires est engagée par les décisions des conseils municipaux, cela présente de réels dangers.

Il faut savoir, en effet, que les maires pourront être éventuellement suspendus et même révoqués sur proposition de la Cour de discipline budgétaire.

N'y aura-t-il pas là, une sorte de contrôle dissuasif vis-à-vis des municipalités désireuses de prendre des initiatives peu prisées en haut lieu ?

N'y aura-t-il pas là également, un danger de voir se substituer à la responsabilité des élus devant leurs électeurs, la responsabilité des élus devant le pouvoir central ?

Un article 5 très restrictif en matière budgétaire :

L'article 5 de la loi précise (voir encadré)

Outre le fait que cet article est un rétablissement partiel du contrôle a-posteriori, il prévient, comme nous l'avons souligné

dans un article précédent, toute attitude des municipalités qui viserait à mettre l'Etat devant le fait accompli (tactique qui a été mise en œuvre avec succès par des municipalités de gauche, lorsque la droite était au pouvoir).

Cela peut être lourd de conséquences si les collectivités locales ont un jour à faire face à une politique qui leur impose de gérer la pénurie.

Comme on le voit, la suppression de la tutelle préfectorale, acte positif du gouvernement, s'accompagne de mesures qui en réduisent la portée et qui ne sont pas exemptes de dangers pour la démocratie et la satisfaction des intérêts des travailleurs.

ARTICLE 5

Le budget d'une commune est en équilibre réel lorsque le prélevement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajoutées aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice, sous réserve que les sommes figurant en recettes et en dépenses aient été évaluées de façon sincère.

Lorsque le budget d'une commune n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes saisie par le représentant de l'Etat dans le département, le constate dans un délai de quinze jours à partir de la notification faite en application de l'article 3. La chambre régionale des comptes propose à la commune, dans un délai d'un mois à partir de la constatation d'absence d'équilibre réel, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande une nouvelle délibération du conseil municipal.

La nouvelle délibération du conseil municipal, qui prend la forme d'un budget supplémentaire, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la publication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si le conseil municipal n'a pas procédé à la nouvelle délibération dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la notification de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'Etat dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.

Des inquiétudes sérieuses dans la fonction publique

Des projets qui vont dans le sens de la division du personnel et de la remise en cause d'avantages acquis pour une grande majorité.

L'article 18 de la loi, « Droits et libertés des communes, départements et régions », concerne les personnels de la Fonction publique (voir encadré).

Cet article comporte des mesures qui impliquent une division du personnel, à la fois du fait de l'éparpillement géographique (éclatement des services), et aussi parce qu'il induit une modification de statut pour un nombre important d'employés.

Citons, pour mémoire : — l'éclatement des services de préfecture : le personnel à fonction départementale est rattaché au Conseil général, avec risque de changement de statut.

— la création de services départementaux propres aux conseils régionaux appelés agences techniques, avec projet de statut particulier des personnels.

— le projet de création d'un statut des personnels des collectivités locales concernant des employés bénéficiant jusqu'à présent du statut de la fonction publique.

Le point le plus équivoque des projets de réforme du gouvernement est, incontestablement, celui concernant le statut des personnels. Il semblerait, en effet, que le gouvernement

s'oriente vers un projet instituant :

a) un statut pour le personnel communal, départemental et régional, qui s'apparenterait au statut actuel des agents communaux.

b) un statut pour le personnel d'Etat qui ne constituerait plus qu'une minorité. Ce qui permet d'envisager un éclatement des différents services de la Fonction publique existant actuellement, avec la plus grande partie du personnel affecté aux communes, départements et régions.

Une orientation qui présente des points communs avec le projet Giscard-Barre-Bonnet.

Le projet de réforme des collectivités locales de Giscard-Barre-Bonnet, avait comme objectif essentiel de décharger l'Etat d'un certain nombre de dépenses trop lourdes, et ainsi de dégager des crédits pour les affecter au redéploiement industriel sous forme d'aide aux grands groupes monopolistes. Un des moyens de cette politique était une réduction importante du nombre des fonctionnaires, en transférant la charge de ces personnels soit aux collectivités locales, soit au secteur privé.

Cela permettait, en outre, de casser le statut de la Fonction publique (appelé statut « Thorez » par le Club de l'Horloge), et d'aligner ce statut sur ceux existant dans certains pays européens comme l'Allemagne (statut qui comporte notamment des interdits professionnels pour appartenance politique ou fait de grève).

On ne peut que s'inquiéter des ressemblances qui existent entre le projet actuel et celui du gouvernement précédent.

Les réactions des centrales syndicales.

Face au projet actuel de réforme, les réactions des organisations syndicales concernées sont très diverses.

FO soutient pour l'essentiel le projet, espérant utiliser l'éclatement des services pour développer son influence.

La CFDT tient des langages différents selon les lieux et les moments. On ne peut cependant oublier que, si elle a demandé à G. Defferre une « charte des personnels des collectivités publiques », elle lui a, en même temps, proposé une série de statuts particuliers concernant les différents niveaux (Etat, région, département, commune).

Seule, la CGT, à l'heure actuelle, a pris des positions fermes concernant le statut de la Fonction publique, et l'a fait savoir par l'intermédiaire des dirigeants de l'UGFF. Ce sont là des positions positives, correspondant à l'intérêt des personnels de la Fonction publique.

Il n'en demeure pas moins vrai que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, la vigilance est de rigueur et qu'il ne faudra pas hésiter à recourir à la mobilisation des travailleurs pour faire respecter leurs droits.

François LARGUIER

ARTICLE 18

Le président du Conseil général (...) est le chef des services du département. Le représentant de l'Etat passe avec chaque Conseil général une convention approuvée par arrêté du ministre de l'Intérieur, fixant la liste des services de la préfecture transférée à la collectivité départementale. A défaut de convention passée dans le délai de quatre mois après la publication de la présente loi, cette liste est établie par décret en Conseil d'Etat.

En outre, le département peut créer tout autre service nécessaire à l'exercice de ses compétences.

ARTICLE 18 QUINQUIES

Jusqu'à l'entrée en vigueur des lois prévues à l'article premier de la présente loi, restant à la charge de l'Etat les prestations de toute nature qu'il fournit actuellement au fonctionnement des services transférés à la collectivité départementale par la présente loi, ou mis à la disposition de cette collectivité en tant que besoin. Dans les mêmes conditions, restent à la charge des départements, les prestations de toute nature qu'ils fournissent actuellement au fonctionnement de l'administration préfectorale et des services extérieurs de l'Etat.

ARTICLE 18 SEPTIES :

Le Conseil général peut créer une agence technique départementale, chargée notamment d'apporter, sur leur demande, aux communes et établissements publics communaux ou intercommunaux une assistance pour toute question d'ordre juridique, technique et financier, intéressant l'administration locale.

Cette agence constitue un établissement public à caractère administratif auquel participent les communes et établissements publics qui le souhaitent.